



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Élections 2023 des membres du
Conseil national de l'enseignement supérieur et
de la recherche artistiques et culturels
(CNESERAC)

Scrutin n° 12 : Fonctionnaires des corps de conservation

Profession de foi

Liste : FSU Culture

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Patricia MARY – Ministère de la Culture	1bis. Ariane DOR – DRAC Occitanie
2. Marc ETIENNE – Musée du Louvre	2bis. Julien DIMERMAN – Bibliothèque nationale de France



Cher.e.s collègues,

En tant que conservateurs du patrimoine et conservateurs des bibliothèques affectés au ministère de la Culture, vous êtes invité.e.s à élire des représentant.e.s pour la deuxième mandature du CNESERAC.

A travers l'accord cadre noué depuis 1992 avec le CNRS, et plus récemment à travers sa stratégie de la recherche, **le ministère de la Culture entend se présenter comme un acteur à part entière du réseau de la recherche scientifique et académique française et internationale.**

Fort bien, mais trop souvent les recherches qui se pratiquent à la Culture sont mal comprises et peu considérées par nos partenaires extérieurs, notamment du CNRS ou de l'enseignement supérieur.

A cela bien des raisons, au premier rang desquelles **le peu de reconnaissance des activités de recherche au sein du ministère lui-même.** Les agents scientifiques de la Culture (corps de recherche, conservateurs, documentalistes et « contractuels de recherche ») sont trop souvent entravés dans leurs recherches par une organisation rigide et un encadrement souvent indifférent, voire parfois

hostile.

Les conservateurs, en particulier, sont souvent très mal identifiés par le ministère en tant que chercheurs. Il n'existe pas de vision d'ensemble de leurs recherches, que ce soit dans les domaines de l'archéologie, des musées, des archives, des monuments historiques, de l'ethnologie, de l'histoire de l'art ou des sciences du patrimoine.

Ce qui est en jeu, outre une meilleure visibilité de nos recherches, c'est une réelle amélioration des conditions d'exercice de la recherche, la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, d'y consacrer du temps et des moyens, de concevoir de vrais projets, d'être rattachés à des laboratoires et de lier des partenariats avec diverses institutions, y compris à l'international.

En 2016, la loi LCAP a doté notre ministère d'un « **conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche art et culture** » (CNESERAC) largement calqué sur le CNESER de l'enseignement supérieur. Outre des compétences relatives aux écoles (accréditation des écoles d'art, vie étudiante...), **il a un droit de regard sur tout ce qui concerne la recherche au ministère**, quel que soit le lieu où elle s'effectue et quel que soit le statut des personnels scientifiques impliqués.

Il a donc, et la FSU insiste sur ce point, à connaître et à se prononcer sur les conditions concrètes de la recherche telle qu'elle se pratique au jour le jour, avec trop souvent des activités de service qui priment sur les activités de recherche, un autoritarisme hiérarchique étouffant, et des cadres statutaires insuffisants.

Au sein du CNESERAC, des commissions d'étude spécialisées travaillent en amont des sessions sur différents sujets : recherche, vie étudiante, diversité des recrutements et transition écologique ; nous y sommes pleinement impliqués.

La première mandature du CNESERAC a été fortement perturbée par le COVID et largement focalisée sur l'actualité des écoles avec la mise en place d'un nouveau statut enseignant. Malgré cela, les représentants FSU se sont investis pleinement en participant à toutes les sessions de la commission Recherche. **Ils ont défendu la revitalisation de la recherche au sein du ministère, en demandant une vraie cartographie identifiant tous les métiers de la recherche au ministère et leurs problématiques.**

Au cours de la deuxième mandature, nous aurons à cœur de faire avancer ce chantier et d'exiger que cette cartographie débouche sur une allocation de moyens, humains et financiers, à la hauteur de nos missions de recherche.

À nous de faire vivre l'instance pendant les cinq ans à venir et d'en faire un lieu de débat, d'action syndicale, de défense des métiers pour faire avancer les intérêts des personnels scientifiques et faire mieux reconnaître leur engagement au sein du ministère de la Culture.

À nous également d'utiliser cette tribune pour revendiquer le nécessaire développement des missions de Recherche de notre ministère, de nos établissements et de nos services.

Dans cette optique, une forte participation à ce scrutin est évidemment nécessaire pour donner à nos candidat.e.s, tous et toutes professionnel.le.s de la culture, fortement impliqué.e.s dans la recherche, la légitimité indispensable à leur mandat.